

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Ligne secrétariat :
27 02 96

N° CS14-3160-SI- **1434** /
DIMENC

Le Directeur

Nouméa, le

4 JUIL. 2014

à

Monsieur le Directeur Général de la
Société Le Nickel SLN
BP E5
98848 Nouméa cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Enquête administrative
Dossier n°CE13-3160-002115/TDESI_0931 /ID_ICPE : 23
Pièce jointe : 1 avis des sapeurs-pompiers de la Ville de Nouméa

Monsieur le directeur général,

Je vous prie de trouver ci-joint, l'avis des sapeurs-pompiers de la Ville de Nouméa.

Cet avis bien qu'hors délai puisque reçu au-delà des 15 jours réglementaires suivant la clôture du registre d'enquête (cf. article 413-18 du code de l'environnement de la province Sud) ne peut être ignoré du fait de la sensibilité du risque incendie sur le site de Doniambo et plus particulièrement l'installation de regroupement et traitement des boues souillées aux hydrocarbures.

Cet avis pointe un certain nombre d'interrogations concernant le dispositif de défense incendie propre à l'installation de traitement des boues qui remettent en cause sa capacité à éteindre un incendie sur l'installation. Certaines de ces interrogations ont déjà été soulevées dans l'avis de la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, auxquelles n'a été apportée aucune réponse satisfaisante jusqu'à présent.

En conséquence, je vous invite à répondre aux remarques des sapeurs-pompiers relatives au dispositif de défense incendie propre au traitement des boues, dans un délai de 15 jours, et à adresser votre réponse à Monsieur le Président de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – services de l'industrie – BP 465 – 98845 Nouméa cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**



REPUBLIC FRANCAISE
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
DIMENC
Justin PILOTAZ